

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 26 JANVIER

La crise ministérielle

M. Ribot est chargé de reconstituer le Cabinet dont les morceaux épars jonchent le ministère.

M. Ribot a été ministre des affaires étrangères dans le Cabinet de Freycinet, de mars 1890 à février 1892; dans le Cabinet Loubet, de février 1892 à décembre 1892, et dans le Cabinet Ribot, de décembre 1892 à janvier 1893.

A la chute de ce dernier cabinet, il en a reformé un autre dans lequel il a pris le portefeuille de l'intérieur et qui a duré jusqu'au 30 mars suivant.

La *Patrie* d'hier publie les informations que voici :

« Dès hier, le Président de la République avait pressenti deux des représentants de l'élément modéré : MM. Loubet et Ribot.

Le premier avait décliné toute mission; au contraire, M. Ribot, qui était, depuis sa chute, à l'affût d'une combinaison qui pût le ramener au pouvoir, accepta et, appelé officiellement ce matin, il se rendit à neuf heures à l'Élysée où il ne resta que quelques instants.

A la suite de cette visite, la note qui constate l'acceptation officielle de M. Ribot fut rédigée.

Nous avons pu voir divers hommes politiques et tous sont d'accord pour dire que M. Ribot savait déjà à quoi s'en tenir hier sur le sort qui l'attendait; il aurait même fait certaines démarches. »

Un des hommes politiques qui sera peut-être appelé par M. Ribot donne les renseignements suivants :

« Si M. Loubet a, comme on le dit, résisté à toute proposition tendant à prendre en main la formation du Cabinet, il paraît probable qu'il acceptera de faire partie de la combinaison Ribot. Ce serait même ce qui aurait encouragé celui-ci à accepter la mission dont il est chargé.

« M. Ribot voudrait que M. Loubet prit le portefeuille des finances, car « sa compétence en cette matière et sa largeur de vues en feraient un bon ministre des finances. » (On sait que M. Loubet est président de la commission des finances au Sénat.)

« M. Loubet préférerait le ministère de l'intérieur, qui est moins lourd en ce moment que le portefeuille des finances.

« Dans ce cas, M. Ribot prendrait lui-même les finances. »

M. Ribot est, paraît-il, quelque peu préoccupé de la réputation qu'on lui a faite et qu'il mérite si bien, d'anglophile à outrance. Il renoncerait pour cette fois à prendre les affaires étrangères et laisserait M. Hanotaux à ce poste.

On dit que M. Félix Faure a demandé à M. Ribot de lui fournir sa liste de collaborateurs avec toute la diligence possible.

Un rédacteur du *Temps* a été reçu par M. Ribot qui lui a fait les déclarations suivantes :

« J'ai demandé à M. le Président de la République, après qu'il m'eut offert, ce matin, la mission de former un cabinet, de vouloir bien

me laisser la journée avant de lui donner une réponse définitive.

« Cette journée, je veux l'employer à causer avec les personnes politiques les plus autorisées et avec mes amis, de la situation qui est, de l'aveu de tous, assez compliquée.

« Je suis allé ce matin chez le président de la Chambre, avec lequel je me suis entretenu longuement. Je compte, cet après-midi, rendre visite au président du Sénat.

« Il ne saurait donc être question pour le moment d'attributions de portefeuilles.

« Je me rendrai dans la soirée chez M. le Président de la République, à qui je ferai une réponse définitive. Si j'accepte la mission qu'il m'a offerte de former un Cabinet, je le ferai très rapidement. »

Après avoir vu M. Brisson, M. Ribot est allé au Luxembourg pour conférer avec M. Challemel-Lacour.

La conversation avec le président du Sénat s'est prolongée longtemps.

M. Ribot a vu également M. Méline, à qui il a offert un portefeuille; M. Paul Deschanel, à qui il a offert également un portefeuille, celui de l'instruction publique vraisemblablement; M. André Lebon, autre député; et enfin M. Poincaré, l'inévitable Poincaré.

On se préoccupe de plus en plus dans le monde politique de la situation. La nouvelle d'une combinaison Ribot a eu le don de porter à son comble l'énerverment de tous.

Différents groupes se sont réunis aujourd'hui.

La Gauche progressiste, c'est-à-dire le groupe Julien, a manifesté son mécontentement par le vote à l'unanimité d'un ordre du jour portant que le Groupe soutiendrait tout ministère résolu à poursuivre la réalisation des réformes démocratiques et sociales et à ne s'appuyer que sur des éléments exclusivement républicains.

Les radicaux socialistes sont plus nets encore.

Le groupe Julien est mécontent d'avoir vu s'évanouir les portefeuilles qu'il croyait déjà tenir.

Les radicaux socialistes, groupe Goblet, sont furieux qu'on n'ait pas pensé à eux dans la distribution des marquoins.

L'ordre du jour que ce groupe a voté révèle cette colère. Il déclare que, convaincu que le pays repousse de plus en plus toute politique de compromission avec les ralliés, le groupe ne peut prêter son concours qu'à un ministère qui s'appuiera, à la Chambre et dans le pays, sur des éléments exclusivement républicains et qui adoptera comme premier article de son programme la réforme démocratique de l'impôt.

Les indépendants ont décidé d'attendre le programme du futur cabinet pour se prononcer.

A la dernière heure, le ministère Ribot semblait en bonne voie de formation — à moins qu'au dernier moment, il ne fasse la culbute comme celui de M. Bourgeois.

M. Ribot prendrait les finances avec la présidence du conseil.

M. Deschanel aurait l'instruction publique; M. Leygues, l'intérieur; M. André Lebon, le commerce et l'agriculture.

Blanc et noir

Avant-hier, dans un meeting socialiste, M. Albert Goullé se livrait à une virulente sortie contre le suffrage universel. « *Le bulletin de vote*, a-t-il dit, *ne nous a guère fait commettre que des bêtises. On n'écoute le peuple que lorsqu'il menace: l'émeute est le devoir sacré du peuple. Il doit employer les cadavres comme marchepied pour élever ses enfants plus haut.* »

Ça, convenez-en, c'est limpide et tapé; c'est « envoyé », comme on dit des bons chanteurs de cabarets. Et, au besoin, nous joindrions nos éloges à ceux dont l'auditoire encombra l'orateur; seulement, une petite difficulté — une vétille, il est vrai — retarde notre effusion.

M. Albert Goullé, très connu dans le monde « où on ne s'ennuie pas », c'est-à-dire dans le monde révolutionnaire dont personne n'ignore le caractère essentiellement « rigolo », M. Albert Goullé, si nous ne faisons erreur, appartient à la rédaction de la *Petite République*, dirigée par le très honorable M. Millerand. Et nous nous étonnons — bien plus, nous serions tenté d'en exprimer un blâme sévère — que ce simple rédacteur se permette l'étalage d'opinions absolument contradictoires avec celles de son patron.

En effet, il y a quelques jours, à notre grand « épatement », M. Millerand, que nous prenions — oh! bien à tort — pour un sectaire sinon de la violence, au moins des moyens un peu brusques, déclarait dans son propre journal, et non sans raideur, qu'il écartait l'idée de la grève générale, parce que cette mesure révolutionnaire n'avait pas de raison d'être là où le suffrage universel fonctionne librement. Le parti socialiste, disait-il, commettrait « une singulière erreur de jugement » s'il allait négliger cette arme pour recourir à un instrument nouveau. »

Il concluait ainsi : « *Que le parti socialiste oublie son but, qui est la conquête des pouvoirs publics ou s'en laisse détourner, c'est une faute qu'il ne commettra pas.* »

Voyons, il s'agit de s'entendre.

Nous avons autant de confiance dans M. Goullé que dans M. Millerand et « vice versa ». Pour nous, c'est bonnet blanc et blanc bonnet, tous deux étant jugés, dans les sections diverses qu'ils hantent, des hommes d'attaque et très ferrés sur les codes révolutionnaires desquels, malheureusement, l'esprit, la clé, sont réservés aux seules âmes d'élite dont l'idéal s'inaugure au Palais de Justice et s'achève place la Roquette.

— Bulletin de vote, écrit M. Millerand.

— Le bulletin de vote, clame M. Goullé, c'est le pont aux ânes, la boîte aux bêtises.

— Conquête pacifique des pouvoirs publics, riposte le premier.

— L'émeute est le devoir sacré du peuple, retourne le second.

On ne saurait rêver, n'est-ce pas, entente plus intime, surtout lorsque, hier matin, dans le même journal, M. Viviani, dont l'autorité politique n'est point inférieure à celle de MM. Goulland et Millerand — pardon, de MM. Millerand et Goullé — affirmait, avec une crânerie réjouissante pour le cœur des vrais patriotes, que l'union naît des contrastes et

que, par suite, le parti socialiste présente, à l'univers ébahi d'admiration, le spectacle de la plus parfaite concorde.

Cependant... — il y a toujours un cependant jusque parmi les choses les plus évidentes, les plus inéluctables, — cependant, au premier abord, cette théorie de la concorde par la divergence des idées, nous a, confessons-le sans honte, légèrement suffoqué. Le rédacteur en chef d'un journal disant blanc, le collaborateur disant noir, ce désaccord, au moins apparent, nous jetait dans une certaine perplexité. Par bonheur, un ami de la maison nous a facilement justifié le disparate offusquant les intellects superficiels :

« Des lecteurs du journal Millerand, Goblet et Ci*, les uns s'arrêtent à la dernière limite du socialisme, au cheveu qui le sépare de l'anarchie; les autres vont jusqu'au branlebas général, au chambardement universel. Il s'agit de contenter les deux clientèles; et ce n'est pas entièrement impossible, en donnant à chacun la nourriture qui lui convient, d'autant plus que — sans les offenser — MM. Millerand et Goullé ne pensent pas une syllabe de ce qu'ils disent ou écrivent. M. Goullé peut dire ceci; M. Millerand peut écrire cela; rien ne les compromet, il n'y pas d'erreur, comme on dit vulgairement, et pas de confusion.

« Ainsi que l'énoquait hautement, il y a 20 ans, l'un des plus intimes et des plus autorisés amis de feu Gambetta : *Il ne faut pas pousser les gens aux barricades; mais il ne faut pas les empêcher d'en construire.* »

Vous m'en direz tant...

INFORMATIONS

La santé de ce bon Jules Guesde

Le conseil national du Parti ouvrier adresse aux journaux la communication suivante :

« L'état de santé de notre ami Jules Guesde s'étant aggravé au point que les médecins ont cru devoir lui prescrire un absolu repos, le conseil national du parti ouvrier prie les groupes et syndicats auxquels le citoyen Guesde a promis son concours de vouloir bien reporter en mars et aux mêmes dates les réunions et conférences annoncées pour février. »

Ordre du jour de la Gauche radicale

La gauche radicale a a lopté, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« La gauche radicale, fidèle à son programme, déclare qu'elle soutiendra tout ministère résolu à poursuivre la réalisation des réformes démocratiques et sociales et à ne s'appuyer que sur des éléments exclusivement républicains. »

Les steeple-chases de France

M. Viger, ministre de l'agriculture, a reçu la lettre suivante du président de la Société des steeple-chases de France, 1, rue de Castiglione, Paris :

« Monsieur le ministre,

« Par suite de tristes circonstances, que je n'ai pas besoin de rappeler à votre mémoire, une diminution sensible s'est fait sentir, en 1894, dans les recettes de la Société des steeple-chases de province. Aussi, le comité a décidé que, pour 1895, ne serait accordé aucune nouvelle subvention à la province. Désirant, toutefois, vous être personnellement agréable, il a voté en faveur de la Société des

courses d'Orléans, à laquelle vous vous intéressez, une allocation de 4,000 francs pour être affectée à un steeple-chase militaire de première série.

» J'ai l'honneur de vous faire part de cette décision.

» Veuillez agréer, etc.

» Le président de la Société des steeple-chases de France,

» Prince DE SAGAN.»

Capitaine décoré et conscrit

Douai, 25 janvier. — Un capitaine qui tire au sort, voilà qui n'est pas banal. C'est pourtant ce qui vient de se passer à Douai, où un brave officier de la garnison est allé hier mettre la main dans l'urne et en a ramené le numéro 245. Cet officier, aujourd'hui décoré de la Légion d'honneur et de la médaille militaire, s'était engagé à dix-huit ans et, lors de sa vingtième année, il avait été omis sur les listes de conscription.

L'assassin de la religieuse de Moret

Le fou qui a tué, en wagon, entre Thomery et Moret, une religieuse et blessé plusieurs voyageurs, est un nommé Auguste Jacquemard, âgé de 36 ans, camionneur, demeurant à Paris, rue de la Roquette, 83.

Les petits commerçants de Roanne

Les petits commerçants de Roanne ont résolu d'adresser une pétition au nouveau président du Conseil. Cette pétition, qui circule en ce moment, est ainsi conçue :

« Les petits commerçants de Roanne, soussignés,

» Considérant la situation douloureuse faite au commerce de la ville et des environs par la grève actuelle,

» Invitent M. le président du Conseil à intervenir pour mettre fin à ce conflit qui se prolonge depuis plus d'un mois, et qui est si préjudiciable aux intérêts généraux de toute la population. »

Il est probable que les petits commerçants désigneront deux ou trois d'entre eux qui seront chargés de porter cette pétition au président du Conseil.

L'anniversaire du 18 mars

Les socialistes ont l'intention, cette année, de célébrer l'anniversaire de la proclamation de la Commune avec une solennité toute particulière. Le Cercle de la Commune et le Comité central socialiste révolutionnaire commencent déjà les préparatifs des fêtes qui, selon leur espérance, doivent saluer le retour de M. Rochefort.

Inondations considérables dans la Côte-d'Or

Dijon, 25 janvier. — On signale des inondations considérables sur plusieurs points de la Côte-d'Or. Entre Seurre et Chivres, sur la ligne de Chalon à Gray, la voie du chemin de fer a dû être consolidée par des fascines et des pieux.

A Champagne-sur-Vinçanne, la digue du canal de la Marne à la Saône s'est rompue à trente mètres du pont de la Ramée. Des blocs

de pierre ont été entraînés assez loin dans les champs voisins. Les routes sont coupées par les eaux.

Entre Blagny et la gare d'Oisilly-sur-Vingeanne la nappe d'eau atteint 80 centimètres. Entre Dampierre et Flee, la route est sous l'eau. Toute communication est coupée ainsi qu'entre Cheuge et Jancigny, mais il n'y a pas d'accident de personne.

Eroulement d'une maison. — Neuf blessés.

Mercredi, vers deux heures, au cours d'une vente qui se faisait au premier étage de la maison portant le n° 2 de la rue Meure, à Pont-l'Abbé (Finistère), les solives verroulées du plancher cédèrent avec un craquement épouvantable et l'effondrement se produisit.

Une cinquantaine de personnes furent précipitées pêle-mêle au rez-de-chaussée. Neuf furent grièvement blessées, parmi lesquelles M^{me} veuve Biger, qui a les deux jambes fracturées ; M. Calvet, qui a une fracture du sternum ; M. Ladodec, M^{me} Lébert et M. Nicolas, qui a l'omoplate brisée.

Le maire, M. Raoul de Najac, a pris toutes les mesures nécessaires pour faire soigner les blessés les moins fortunés.

Electrocution accidentelle. — Deux chevaux foudroyés

Bordeaux, 24 janvier. — Un curieux cas d'électrocution s'est produit cet après-midi.

Un ouvrier électricien réparait un fil télégraphique sur la ligne suivant la route du Médoc, quand, par suite d'un faux mouvement, il laissa échapper le fil qui tomba sur le câble aérien de la traction du tramway électrique du Bouscat.

Au même moment passait une voiture attelée de deux chevaux, qui s'embarassèrent dans le fil rasant la terre et s'abattirent foudroyés par le courant électrique transmis du câble au fil.

Terrible explosion. — Une barque qui saute Cinq victimes

London, 24 janvier. — Une barque, chargée d'obus et de poudre à canon, a sauté, à une heure du matin, près de l'embouchure de la Tamise.

L'équipage de cette barque, composé de quatre hommes et d'un jeune garçon, a péri.

Les pertes sont évaluées à plusieurs milliers de livres sterling.

Pour avoir crié Vive la France !

Strasbourg, 24 janvier. — Un sujet italien, prévenu d'avoir crié : « Vive la France ! » dans une auberge de Koëningshofen, a été condamné, par le tribunal correctionnel de Strasbourg, à trois semaines d'arrêts.

Lèse-majesté musicale

Berlin, 24 janvier. — Une feuille antisémite de Mannheim a été saisie pour avoir publié une parodie du *Chant à Egir*, composé par l'empereur Guillaume II.

Mlle O'Connor partageait mes répugnances. Quand le farinier et sa patronne brutalisaient ou égorgeaient leurs « élèves », elle leur vociférait : « Bourreaux ! monstres ! vous êtes aussi tigres pour le « bestial » que les Anglais vis à vis de l'Irlande ! »

Oh ! ce Baptiste ! il jurait quelquefois comme un portefaix. Je le réprimandé ; il promet de ne plus recommencer, si je l'embrasse. Je m'exécute et, deux secondes après, il retombe en faute. On croirait qu'il le fait exprès. Miss Clair s'insurge contre nos « inconvenances », surtout lorsqu'il me charroie « en sac de blé ». Baptiste la poudre de farine à coups de son bonnet.

— Prenez garde ! mugit-il. Je vais vous charger sur l'autre épaule, à côté de mon Andree.

Et M^{lle} O'Connor se sauve en poussant mille tollés.

Depuis un siècle et plus, le moulin des Airelles, sis au bord de la Mirette, à cinq lieues d'Avallon, un peu en aval du pont qui relie les deux moitiés du village de Mailly, appartient à la famille Ragon qui, de temps immémorial, exploite l'usine. Périne Boyer est une Ragon.

Origine de l'expression « tuer le ver »

Savez-vous d'où vient l'expression populaire « tuer le ver » ?

Non. Eh bien ! vous allez le savoir.

En juillet 1819, M. de la Vernade, maître des requêtes du roi, perdit sa femme.

Elle fut ouverte et on lui trouva sur le cœur un ver en vie.

On prit ce ver qui avait percé le cœur, et on crut le tuer avec du mithridate.

Cet antidote n'ayant pas réussi, on essaya du pain trempé dans du vin. Le ver mourut aussitôt.

D'où les médecins conclurent « qu'il est expédient de prendre du pain et du vin au matin au moins en temps dangereux, de peur de « prendre le ver ».

De là le petit coup de vin blanc ou d'eau-de-vie par lequel les ouvriers commencent leur journée.

Le comble de la courtisanerie

Du *Figaro* :

« Affecter de faire des *cuir*s en parlant au nouveau Président de la République. »

UN NOUVEAU SCANDALE

L'ÉPARGNE NATIONALE. — L'ANCIEN PRÉFET TRÉMONTELS

Le service de la sûreté a procédé, dans la boutique d'un très modeste marchand de vins traiteur de l'avenue de Clichy, à l'arrestation de M. André de Trémontels, président du conseil d'administration de la Société l'« Epargne nationale », dont le siège et les bureaux se trouvaient 51, rue de la Chaussée-d'Antin.

Cette Société, fondée au capital de 4 millions de francs, dont le premier quart seulement avait été versé, est actuellement en faillite, et le syndic de la faillite s'emploie à faire, à l'heure actuelle, un appel de fonds, les troisième et quatrième quarts.

C'est sous l'inculpation multiple d'infraction à la loi sur les Sociétés, d'abus de confiance et d'escroqueries qu'est poursuivi M. de Trémontels. Le mandat d'amener a été délivré par M. de Cosnac, juge d'instruction.

M. de Trémontels avait été préfet de l'Avoyron et préfet de la Corse.

Il fut révoqué de ce dernier poste en 1884, après une discussion à la Chambre relative à la politique générale de la Corse.

Il est chevalier de la Légion d'honneur — naturellement.

Qu'est-ce que cette banque dont M. André de Trémontels était le président du conseil d'administration ?

Voici ce que nous trouvons dans le Bulletin :

BANQUE DE L'ÉPARGNE NATIONALE
Société anonyme au capital de 4,500,000 fr.
51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

« Opérations de bourse et de banque, au

comptant et à terme, pour le compte et par ordre des clients.

» Constitution de sociétés commerciales et industrielles.

» Emissions de leurs actions et obligations.

» Paiement de tous coupons échus.

» Souscription sans frais à toutes émissions.

» Vérification de tous tirages financiers.

» Versements, échanges, libérations, conversions. Négociation ou émission de tous emprunts d'Etat, villes ou communes. »

On lit à ce sujet dans la *Patrie* :

« Les affaires, dès le début, prospérèrent rapidement, et la situation de la banque paraissait des meilleures, lorsqu'on apprit tout à coup que la société était dans l'impossibilité de faire face à ses engagements.

» La faillite fut alors déclarée.

» Depuis cette époque, M. André de Trémontels, qui n'avait cessé de mener un grand train de vie, fut obligé, pour continuer son existence, de s'adresser à des amis. Mais, au bout de quelque temps, il épuisa le crédit dont il pouvait jouir et depuis vécut au jour le jour.

» Au moment où il a été arrêté, il n'avait que quelques francs sur lui et n'avait même plus de domicile.

» Il logeait à tour de rôle chez différents amis qui voulaient bien lui offrir l'hospitalité. »

M. André de Trémontels a été écroué au Dépôt.

Le Sérum aux malades assistés

Le ministre de l'intérieur a consulté le comité de direction des services de l'hygiène sur les moyens à employer pour assurer la distribution du sérum antitiphérique aux malades assistés.

Sur l'avis exprimé par cette assemblée, une circulaire informe les préfets qu'il convient d'utiliser dans ce but l'organisation de l'assistance médicale gratuite instituée par la loi du 13 juillet 1893. En conséquence, ils devront désigner un ou plusieurs bureaux d'assistance, sur des points différents de la région, dans lesquels un dépôt de sérum sera constitué pour les besoins rigoureux des médecins de l'Assistance et des hôpitaux.

Les administrations communales veilleront à ce que ces dépôts ne puissent servir à des malades payants.

En cas d'épidémie reconnue, les bureaux s'adresseront directement à l'Institut Pasteur, qui fera aussitôt les envois nécessaires.

BULLETIN FINANCIER

25 janvier 1895.

La Bourse a été aussi morne que la politique et les fluctuations sans importance.

L'interminable crise ministérielle suspend les transactions sans cependant inquiéter le marché qui, fidèle à une philosophie déjà vieille, s'imagine toujours que les nouveaux ministres vaudraient les anciens.

Feuilleton de « l'Echo Saumurois »

AU MOULIN

Une chose me froissait extrêmement, tant chez elle que chez Baptiste, chose en contradiction avec leur universelle bonté : tous deux se montraient sans pitié vis à vis des animaux qui, au dire de miss Clair, souffrent de douleurs physiques égales aux nôtres. Périne saignait les canards et les poulets avec un sang-froid terrible, le même sang-froid qu'elle dénotait pour lier les pattes des volatiles et les entasser pêle-mêle dans la voiture, lorsqu'elle les emportait au marché. Cependant, elle les gavait, les caressait ainsi que des enfants. Moi, tuer des bêtes nourries de ma main, touchées de mes lèvres ! Je me serais plutôt arraché les dents ! Celles mises à mort par d'autres, je m'y résignais. Mais...

Quant à Baptiste, il assommait un lapin d'un seul coup de poing sur la nuque, en jubillant. O le vilain homme ! l'eussé-je détesté pour sa cruauté, si je ne l'avais tant aimé d'ailleurs.

Reproduction interdite.

La liaison des meuniers avec les d'Avrolles remonte à la première révolution. Le marquis René d'Avrolles, aïeul de M^{lle} Andrée, se prétendant menacé par les sans-culottes avallonnais, déserta la ville et se cacha, au sud de tous, pendant les époques de trouble, chez Ragon des Airelles, où personne ne s'occupa de l'inquiéter et où les siens le visitèrent en toute sécurité. Néanmoins, la fortune du marquis consistant en terres, et les fermiers se dispensant naturellement d'acquitter les arrérages, M. d'Avrolles ne crut point déroger en acceptant, à titre de prêt et ce jusqu'en 1804, les écus de François Ragon, souche de la lignée. Elevé avec Olivier Ragon, fils de François, Vivien d'Avrolles (fils de René) qui épousa la belle Irène de Baulches, grand-mère d'Andrée, continua les relations fraternelles nouées entre les deux pères. Edmée Ragon, femme d'Olivier, nourrit de son lait, en même temps que notre Périne sa fille, Louise d'Avrolles (M^{me} de Nesves) ; et le marquis Vivien, parrain de la petite meunière, exigea que la sœur de lait reçut la même éducation que Louise, au même pensionnat, se réservant de choisir un mari pour sa filleule et de la doter convenablement. De mauvaises langues racontèrent, jadis, que la

dot offerte par la marquise à M^{lle} Ragon déguisait une restitution ; que Vivien, joueur frénétique, réduit aux abois, pressé par une dette d'honneur, appréhendant les virulences conjugales, invoqua le dévouement du meunier qui engagea spontanément tout son bien et remboursa la dette avec ses propres deniers. Jalouse des amitiés extérieures de son époux, la marquise incrimina la légitime familiarité de son mari envers Olivier Ragon, soupçonna ce dernier de complaisances infamantes, et prit en grippe Périne, fille d'Olivier, introduite dans le ménage noble au corps défendant de M^{me} d'Avrolles. Outragée et rebutée incessamment par sa « marraine », Périne s'enfuit de la maison du marquis, revint au moulin et, tout en correspondant avec sa sœur de lait, ne reparut chez Louise d'Avrolles qu'après le mariage de celle-ci avec M. de Nesves.

Lorsque Périne atteignit l'âge nubile, M. Vivien d'Avrolles présenta, comme aspirant à la main de M^{lle} Ragon, un gros épicier de la ville. La demoiselle déclina l'épicerie et instruisit son parrain de son dévoué jeté, avec l'assentiment de ses parents, sur Germain Boyer, le farinier employé chez Ragon depuis vingt ans. Modeste et réfractaire à la fatigue, volonté de fer, cou-

Notre opinion, et nous croyons que c'est là l'expression de tous les gens réfléchis, consiste à croire de plus en plus fermement que l'abondance des capitaux domine singulièrement les événements extérieurs au marché.

Le 3 0/0 est à 102,30.

Les établissements de crédit sont un peu moins fermes sans raison sérieuse.

Les Bourses de Londres et de Vienne sont un peu plus faibles et les cours des fonds internationaux s'en ressentent naturellement. L'Italien est à 85,85. L'Extérieure cote 73,60. Nouveau progrès des fonds ottomans. Comme nous l'avons déjà dit, nous avons en son temps signalé cette amélioration comme probable.

Le Snez conserve toute sa fermeté.

Un peu de réaction sur l'action du Gaz.
DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 26 Janvier

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	3°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous	2°
Midi,	753 m/m	au-dessus	2°
Hausse,	5 m/m		
Baisse,	3 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessous	3°

NOTRE PROCÈS

Le procès que nous intente M. Francq est venu hier devant le Tribunal correctionnel.

Simple escarmouche.

Sur la plaidoirie de M^e de la Vêze, le Tribunal décidait que, préalablement à toute discussion, M. Francq — qui est Belge — devra déposer au greffe une caution de 300 francs.

Puis, M^e Le Ray, notre avoué, lut des conclusions tendant à la nullité de la citation lancée par notre adversaire.

Ces conclusions ont été développées par M^e Fabien Cesbron, auquel a répondu M^e Michel Pelletier, avocat de M. Francq.

Le Tribunal a validé la citation.

Aussitôt le jugement rendu, nous avons déclaré FAIRE DÉFAUT SUR LE FOND et nous nous sommes retirés.

Après quoi, le Tribunal donna satisfaction provisoire et partielle à nos adversaires.

Mais, il ne faut pas oublier que NOUS AVIONS FAIT DÉFAUT.

A recommencer.

SAUMUR

Musique Municipale

Le prochain concert de la *Musique Municipale* de Saumur aura lieu le mercredi 13 février prochain.

Porte-monnaie perdu

Le 25 janvier, M^{me} B..., propriétaire à Chaintres, commune de Dampierre, a perdu,

entre 3 heures 1/2 et 3 heures du soir, de la rue de la Tonnelle à la rue du Puits-Neuf, un porte-monnaie contenant environ 114 francs. Prière de rapporter au bureau de police.

Montre trouvée

Ce matin, vers 7 heures 1/2, M. Amand Ser- vin, ouvrier fumiste chez M. Ourtoul, 34, rue Beaurepaire, a trouvé une montre en argent, à cylindre, munie d'une chaîne de peu de valeur, et tient le tout à la disposition du propriétaire de la montre.

MAIRIE D'ALLONNES

Conférence Viticole

M. A. Bouchard, délégué du service phylloxérique, donnera, dimanche prochain 27 janvier, à deux heures de l'après-midi, à la Mairie d'Allonnes, une Conférence publique sur : *la Reconstitution des vignobles, les porte-greffes à employer, la préparation du terrain.*

LES MONTREULLAIS CÉLÈBRES

Un oubli à réparer

Sous ce titre, on lit dans l'*Avant-Garde* :

Il y a quinze jours, l'*Avant-Garde* annonçait qu'un monument, consacré aux Montreuillais célèbres, allait être élevé sur une des places de la ville de Montreuil-Bellay. Ce journal citait ensuite deux noms dont peut grandement s'enorgueillir notre gentille cité : Toussenet et Dovalle. A notre époque où chaque localité est fière de glorifier les plus illustres de ses enfants, notre ville, qui a la bonne fortune d'avoir à sa tête une administration jeune, intelligente, libérale, animée de sentiments véritablement démocratiques, se devait à elle-même d'honorer dignement ses illustrations locales.

Si nous venons ici réparer un oubli et placer au grand jour une personnalité distinguée, nous n'entendons pas le moins du monde amoindrir la gloire de Dovalle et de Toussenet ; nous professons au contraire une véritable admiration pour ce jeune poète glorieux, aimé, plein de rêves, d'espoirs de foi, tué par le frère de Jocrisse, selon la belle expression de J. Claretie, et jamais nous ne passons près de la tourelle couverte de lierre, où l'auteur de *Bergeronnette* composa ses premiers vers, sans consacrer à notre distingué compatriote un souvenir attendri. Nous n'avons pas moins d'admiration pour Toussenet, pour le charmant écrivain, pour le philosophe éminent, l'observateur incomparable qui nous donna, longtemps avant la *France Juive* de Drumont, les *Juifs, rois de l'époque*, et dont les autres ouvrages, l'*Esprit des bêtes*, le *Monde des oiseaux*, traduits dans toutes les langues, portèrent la gloire aux quatre coins du monde. Nous avons bien souvent rappelé à nos concitoyens le nom de Dovalle trop oublié de nos jours et fait re-

vivre celui de Toussenet qui était à peu près inconnu des Montreuillais d'aujourd'hui.

Et maintenant une rue porte le nom du poète et une place nous conserve celui de l'écrivain.

A ces deux gloires Montreuillaises, nous en ajoutons une troisième qui était encore plus ignorée que les deux précédentes. On écouta nos observations et ceux qui baptisent les rues donnèrent le nom de René Moreau à une de nos voies publiques. Bien des gens peut-être se demanderont ce qu'il fut pour mériter cet honneur.

René Moreau fut un des plus remarquables médecins de son temps ; c'est donc, par erreur, que le journal l'*Avant-Garde* oubliait de le citer parmi ceux auxquels la ville de Montreuil va rendre un solennel hommage. Un comité va sous peu se former, nous l'espérons du moins, pour élever à cet homme éminent un monument digne de son mérite.

René Moreau est né à Montreuil-Bellay en 1587. Médecin de talent, il fut élu, en 1630, doyen de la Faculté de Médecine de Paris. Ses leçons étaient très suivies, aussi fut-il bientôt nommé professeur au collège de Cambrai et médecin de l'hôpital général. Moreau fut l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages de médecine dont le savant docteur Fargea publié la longue nomenclature et qui paraît-il sont encore consultés utilement de nos jours. L'illustre professeur était d'une incroyable bonté. Si les riches avaient recours à sa science, les pauvres connaissaient le cœur et l'inépuisable charité de ce médecin philanthrope, car non-seulement Moreau donnait sans marchander les soins que réclame le corps, mais encore il savait prodiguer les consolations qui doublent l'action des remèdes et inspirer la confiance, la confiance sans laquelle toute la science du médecin est vaine. Là encore, c'est la foi plus que le médicament qui sauve.

René Moreau est mort à Paris en 1636.

Vous voyez que ce savant mérite qu'on ne l'oublie pas. L'existence du médecin est trop rude, trop dangereuse pour qu'on ne soit pas heureux, quand l'occasion s'en présente, de glorifier ceux d'entre eux qui surent se distinguer et honorer cette noble profession.

GENNES

Vol d'une charrette-jardinière

Il y a quelques jours, M. Vidal, docteur-médecin à Gennes, était prévenu, par son domestique, de la soustraction d'une charrette dite jardinière déposée sous une remise close et sise quai de Gennes, sur le bord de la Loire. Le voleur avait brisé le cadenas fermant le portail.

Le domestique suivit les traces des roues jusque sur la route de Gennes aux Rosiers où ces traces disparurent. Néanmoins, il continua ses recherches et trouva, sur le bord de la route de

Saumur, à l'entrée d'une carrière de tuffeau, les deux roues et l'essieu de la charrette. Après avoir brûlé le corps de la voiture, le voleur emportait les ressorts et les autres ferrures, dans l'espoir de les vendre aux marchands brocanteurs des environs, chez lesquels on va opérer des perquisitions.

COUTURES

Vol de lapins

Dans la nuit du 26 au 27 décembre, des malfaiteurs inconnus avaient dérobé à M. Jouet, instituteur à Coutures, dix petits lapins et une mère. La même histoire se renouvelait dans la nuit du 15 au 16 janvier où deux autres lapins étaient confisqués. Total du préjudice, 15 fr.

Pas de traces, pas de soupçons, pas de renseignements.

ANGERS

École de Médecine

Des concours s'ouvriront le 26 juillet prochain devant l'École de médecine d'Angers pour les emplois de chef des travaux d'histoire naturelle et chef des travaux de physiologie de ladite École.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le nouveau Président de la République, M. Félix Faure, n'est pas un inconnu pour l'Anjou. Il vient chaque année chez le sympathique conseiller d'arrondissement de Segré, M. Maurin de la Borde, et chez M. Antonin de Baracé.

État Civil de Saumur

DÉCÈS

Le 24 janvier. — Perrine-Françoise Sauvestre, veuve Joseph-Toussaint Moreau, sans profession, 73 ans, rue Nationale, 46.

Le **Magasin de la BRODEUSE** prévient ses jeunes clientes que le tirage du joli Bébé parlant est fixé au jeudi 14 février, à 3 heures.

C'est M^{lle} Chauveau, fille du maître armurier de l'École de cavalerie, que le sort a favorisé à la Loterie du 15 août dernier.

Quelle sera l'heureuse gagnante du 14 février?...

LA CRAINTE ACTUELLE

Les Gaulois avaient peur seulement de ceci :
Que la voûte du ciel ne tombe sur leurs têtes.
Ce que nous craignons nous, les Français d'aujourd'hui,
C'est que l'exquis Congo ne manque à nos toilettes.

Paul Timet, au savonnier Victor Vaissier.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2

Direction A. GIRAUD

Lundi 28 janvier 1895

La Fille de Madame Angot

Opéra-comique en 3 actes.

RUPESTRIS DU LOT

M. BROCHARD, propriétaire au Domaine de l'Étang de Martigné-Briand, offre à MM. les Propriétaires, Viticulteurs et Pépiniéristes :

1° Des belles boutures racinées du Rupestris phénomène du Lot, dit Sijas ou MONTICOLA, de grosseur greffable minimum de 5 millimètres 1/2 et au-dessus, à 65 fr. le mille.

2° Des boutures racinées du même cépage, de 5 millimètres et au-dessous, pour planter à destination, soit pour faire des pieds-mères, ou greffer l'année suivante, à 45 fr. le mille.

3° Des boutures de même espèce, de 40 centimètres de longueur, grosseur de 3 à 5 millimètres au petit bout, pour pépinières, à 15 fr. le mille.

Ces plants et boutures proviennent des pieds-mères que M. BROCHARD cultive en sa propriété et avec lesquels il a fait toutes ses plantations qui sont magnifiques.

Ce cépage, comme on le sait, est recommandé par les grands maîtres de la science viticole pour tous les terrains et notamment les plus calcaires, comme chez M. Sijas, à Montpellier, où il est très vigoureux, ayant 48 ans de plantation et 46 ans de greffe dans un terrain contenant 71 0/0 de calcaire analysé au calculateur Bernard.

M. BROCHARD s'offre également, à tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, à faire l'analyse de leurs terrains à titre gracieux.

rage de lion auxquels ne répondait malheureusement point sa force corporelle, Boyer remplissait amplement les conditions désirables de moralité, de zèle, d'intelligence et d'acquis du métier. Le marquis approuva l'union qui se conclut après la majorité de la fiancée dont la cession du moulin forma la dot. M. d'Avrolles voulut ajouter à l'avoir de sa filleule une somme de dix mille francs que Germain et Périne refusèrent nettement, malgré l'insistance du parrain, les deux jeunes gens ne pouvant, au nom de la plus vulgaire probité, accepter un cadeau qui diminuait la fortune de Louise. Mais ils consentirent à ce que M. d'Avrolles offrît l'anneau de mariage et la « chaudière » de cuire que, dans le Morvan, le parrain de la femme fournit toujours aux nouveaux conjoints.

Enfant trouvé, recueilli charitablement par Ragon, sans amis d'enfance ou d'adolescence, sobre, sauvage, ne connaissant en fait de distraction que son travail, Germain, une fois marié, s'épanouit et se civilisa. Amoureux fou de sa femme qui lui témoignait de son côté un vif attachement, bien qu'il conservât sa taciturnité et ne révélât l'intensité de sa passion que par ses regards et ses adorations muettes,

il eut de Périne trois garçons qui moururent successivement au berceau. Boyer éprouva un chagrin extrême de ces pertes. Il s'attribua la mort de ses enfants par défaut de tempérament ou par quelque autre cause physique à sa charge et, en dépit des consolations de sa femme aussi navrée que lui, tomba en langueur. « Les larmes ont étouffé mon pauvre Germain ! » disait souvent la veuve. « S'il avait pu pleurer, nous le sauvions ». Je traitai, d'abord, cette allégation comme une billevesée de paysan. Mais depuis que j'ai lu, dans Henri Heine, l'histoire de « la larme qui n'a pas été pleurée », l'étouffement de Boyer me paraît beaucoup moins invraisemblable.

Son dernier confié à la terre, huit semaines plus tard il prit, lui aussi, le chemin du cimetière, après avoir expressément recommandé à Périne de garder, pour la conduite du moulin, son farinier Baptiste Morel, surnommé *Tranquille*, pour lequel il professait, tant intérieurement qu'apertement, une grande estime. Entre parenthèse, avant d'entrer aux Aïrelles, Tranquille, alors âgé de vingt ans, avait travaillé aux grands moulins de Corbeil. Aussitôt gagnée l'expérience qu'il visait, il entreprit son tour de France pour étudier les procédés de mou-

ture dans chaque région emblavée. Embauché par Boyer, il ajourna ses itinéraires. L'usine, le mode d'exploitation et surtout les propriétaires lui plaisant, il se fixa en Bourgogne ; et la mort du meunier l'attacha plus intimement encore à son gîte d'adoption.

(A suivre.)

A. M.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste.

N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS



Le Gérant, L. DELAUNAY.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JANVIER

FONDS		Est.		VALEURS DIVERSES		Russe 4 0/0 1893.		Bons de lot de 100 fr.		
3 0/0	102 20	— Obl. 3 0/0 nouv.	176	Gaz pour l'étranger	630	— 4 0/0 Consolid. 1re et 2e série	102 75	VALEURS FRANÇAISES		
3 0/0 amortissable	100 60	Lyon-Méditerranée	1157 50	Gaz Compagnie parisienne	1050	— 3 0/0 or 1801.	88 80	OBLIGATIONS		
3 1/2 1891	108 40	— Obl. 3 0/0.	471	Cie Transatlantique	310	Crédit foncier égyptien	463	Chemins Brésiliens 4 1/2		415
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		Midi	1292 50	Omnibus de Paris	1070	VILLE DE PARIS		Eaux Compagnie générale 3 0/0		475
Banque de France	3790	— Obl. 3 0/0 nouv.	472	Suez (actions)	3075	Oblig. 1855-60 3 0/0	610	Gaz Compagnie parisienne 5 0/0		512
Comptoir national d'Escompte	572	Nord	1799 50	FONDS ÉTRANGERS		— 1865 4 0/0	559 75	Panama 1re série 6 0/0		25
Crédit Foncier	905	— Obl. 3 0/0 nouv.	490	Anglais 2 3/4	105 90	— 1869 3 0/0	427 50	— 2e série 6 0/0		22 25
Crédit Industriel	544	Orléans	1576	Autriche 4 0/0 or	103	— 1871 3 0/0	416	— 3e série 6 0/0		—
Crédit Lyonnais	824	— Obl. 3 0/0 1884 nonv.	478	Egypte Dette unifiée	106	— 1886 3 0/0	385 50	à lots		121 50
Société Générale	480	Ouest	1100	Espagne extérieure 4 0/0	73 60	1892		Suez 5 0/0		650
CHEMINS DE FER		— Obl. 3 0/0 nouv.	—	Hongrois 4 0/0 or	101 90	CREDIT FONCIER		— 3 0/0		499
Est-Algérien	600	Ouest-Algérien	599	Italien 5 0/0	85 85	Communes 1879	495			
— Obl. 3 0/0	450	— Obl. 3 0/0 nouv.	460	Portugais 4 1/2 0/0	185	Foncières 3 0/0 1879	502 50			

Etudes de M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1, et de M^e FOURCHAULT et BRAC, notaires à Saumur.

A VENDRE

Aux enchères publiques EN UN SEUL LOT En l'étude et par le ministère de M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet. Le lundi 4 février 1895, à 2 heures du soir.

DEUX MAISONS

Réunies en une seule Sises à Saumur, rue de la Tonnelles, n° 6 et 8, et rue de la Cocasserie, n° 2 et 4, Comprenant : Caves, rez-de-chaussée, 1^{er}, 2^e et 3^e étage. D'un revenu net de 1,250 fr. Mise à prix : 16,000 fr. Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ; 2^o A M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; 3^o Et à M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange. Pour insertion sommaire, LECOY.

Etude de M^e NORMAND, notaire à Montrenil-Bellay.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION Le dimanche 3 février 1895, à une heure de l'après-midi, En l'étude dudit M^e NORMAND. **Un Hôtel** Situé à Montrenil-Bellay Dit Hôtel de la Gare Loyer annuel, 800 fr. Mise à prix : 10,000 fr. On adjugera sur une seule enchère. S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e NORMAND.

ON FAIT SAVOIR

Qu'un *Holtoir public* est ouvert rue d'Alsace, immédiatement après Saint-Louis, à l'endroit indiqué par un poteau-enseigne. Les entrepreneurs susceptibles d'avoir une certaine quantité de décombres à y déposer pourraient même être rétribués. S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard.

AVIS

M. BOUCHARD-BAYLE fait savoir qu'il vient d'ouvrir un cabinet d'Architecture, de Géométrie et d'Expertise, rue Dacier, 47, à Saumur, de 8 h. à 11 h., et de 4 h. à 5 h.

APPARTEMENT A LOUER

S'adresser à M. COUÉ, rue d'Orléans, 57.

C. GOUZÉ

18, rue Saint-Nicolas, Saumur.

DIRECTION DE TRAVAUX. — Construction de plans. Etablissement et vérification de métrés. Expertises.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 4^{er} mars prochain, la CHAPELLE CHARDON, actuellement rue de la Comédie, 29, sera transférée 2, rue Saint-Jean, en face la librairie Javand.

A VENDRE

Vieux Journaux et Rogures S'adresser au bureau du journal.

Toute demande d'adresse ou de renseignements doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

Entrepôt des Ardoisières de la Commission D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

R. BASTARD - BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Comestibles de choix		Choucroute de Strasbourg 1/2 k. 20 ^c	
Pâtés de foie gras truffés, marque Deschandeliers... depuis	1 75	Saucisses et cervelas fumés.	
Hafner, de Strasbourg.	2 25	Saucissons de Lyon, Arles et Lorrain.	
Louis Henry, id.	3 25	Poitrine fumée, Jambon d'York.	
Pâtés foie de canards.	2 25	Caviar de Russie.	
		Anchois de Norvège.	
FROMAGES : Camembert, Brie, Pont-Lévy, Port-Salut, Roquefort, Hollande, Chester, Gruyère, Comté et Emmenthal. Tous les vendredis, Nouilles fraîches Ferrari, Fromages suisses Ch. Gervais.			
Tous les vendredis, Escargots de Bourgogne préparés ou cloisonnés.			

PLUSIEURS MILLIONS DE PLANTS

de Vigne américaine à VENDRE dans de très bonnes conditions Boutures, racinés et greffés-soudés de toutes qualités Rupestris-Lascastelles. Phénomène du Lot. Monticola, Martin, Ganzin, etc., etc. Les Plants sont garantis n'avoir jamais été arrosés Pour les achats, demander le Catalogue au Bureau du journal. Le CATALOGUE est envoyé franco sur demande.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FÉLIX POTIN Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. } 26 litres pour 25
— blanc 45 c. — } Livraison à domicile par 6 litres.
Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. I. ANDRIEUX.

M^{ME} DUSSAUD

AUX OUVRIERS RÉUNIS, 21, rue du Marché-Noir, SAUMUR

Préviens sa clientèle qu'elle vient d'établir des prix de Chaussures, sur mesures, défiant toute concurrence.
Brodequins, homme... depuis 12 f. 50
Chaussure femme..... — 10 50
— enfant..... — 9 »
Réparations instantanées.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc. Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners Pour la Ville et Campagne Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffee et de Strasbourg M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pâtés de foies gras Deschandeliers, depuis 1 fr. 65
Choucroute de Strasbourg, Poitrine fumée, Saucissons d'Arles, de Lyon, Saucisses de Strasbourg, Jambon d'York, etc.
Camembert, Roquefort, Livarot, Brie, Port-Salut, Gruyère, Emmenthal, Fromages Gervais tous les vendredis.
BEURRES : Laiterie de St-Clément, tous les 2 jours; d'Ysigny, 2 fois par semaine.
ARTICHAUTS NOUVEAUX
VIN ROUGE du pays, 0 fr. 35 le litre.
— (Année 1893), bon cru 0 fr. 40 —
— BLANC du pays, 0 fr. 45 —

Saumur, imprimerie Paul Godet.



COFFRE-FORT «ACIER» SIX COUDES (Brevet 1892.)

HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes du Crédit Lyonnais et Administrations. — PARIS - 1889 - Médaille d'or.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles. Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur 1895 Certifié par l'imprimeur sousigné LE MAIRE,

